



C/44/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 1<sup>er</sup> septembre 2010

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**CONSEIL**

**Quarante-quatrième session ordinaire**  
**Genève, 21 octobre 2010**

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX**  
**DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**

*établi par le Bureau de l'Union*

1. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a tenu sa soixante et unième session à Genève, le 25 mars 2010, sous la présidence de Mme Carmen Gianni (Argentine). À la quarante-quatrième session ordinaire du Conseil, prévue à Genève le 21 octobre 2010, la présidente du CAJ présentera un rapport verbal sur la soixante-deuxième session du CAJ, prévue à Genève le 19 octobre 2010, et le programme de sa soixante-troisième session.

2. À sa soixante et unième session, le CAJ a examiné les questions suivantes :

a) Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique : le CAJ a pris connaissance d'un rapport verbal du président du Comité technique (TC) sur la quarante-sixième session du TC, qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 mars 2010, et sur les "Conclusions du président du Comité technique de concert avec le Bureau de l'Union" sur le séminaire sur l'examen DHS, qui s'est tenu à Genève du 18 au 20 mars 2010.

b) Documents TGP :

i) Le CAJ a entériné les modifications apportées au document TGP/7/2 Draft 5 intitulé "Élaboration des principes directeurs d'examen" (révision) approuvées par le TC à sa quarante-sixième session et est convenu que le document TGP/7/2 Draft 5 modifié devrait servir de base pour l'adoption du document TGP/7/2 par le Conseil à sa quarante-quatrième

session ordinaire. Il a noté que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seraient examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document TGP/7/2 soit soumis au Conseil;

ii) le CAJ a entériné les modifications apportées au document TGP/8/1 Draft 15 intitulé “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité” approuvées par le TC à sa quarante-sixième session et est convenu que le document TGP/8/1 Draft 15 modifié devrait être soumis pour adoption par le Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire. Il a noté que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seraient examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document TGP/8/1 soit soumis au Conseil;

iii) le CAJ a noté que le TC est convenu à sa quarante-sixième session qu’il n’y avait pas lieu d’apporter des modifications supplémentaires au document TGP/14/1 Draft 11 intitulé “Glossaire de termes [techniques, botaniques et statistiques] utilisés dans les documents de l’UPOV” et est convenu que le document TGP/14/1 devrait être soumis pour adoption par le Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire, sur la base du document TGP/14/1 Draft 11. Il a noté que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seraient examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document TGP/14/1 soit soumis au Conseil;

iv) le CAJ a accepté le calendrier proposé pour l’élaboration du document TGP/11 “Examen de la stabilité” et a noté que le document TGP/11 Draft 8 sera examiné par les groupes de travail techniques (TWP) à leur session en 2010 et par le CAJ à sa soixante-deuxième session prévue à Genève le 19 octobre 2010;

v) le CAJ a noté les conclusions du TC à sa quarante-sixième session sur la nécessité d’envisager une révision de la section 10/1 intitulée “Notification de caractères supplémentaires” du document TGP/5 intitulé “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”;

vi) le CAJ a noté les conclusions du TC à sa quarante-sixième session sur la nécessité d’envisager une révision du document TGP/12 intitulé “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques”;

vii) le CAJ est convenu de proposer l’adoption du document TGP/0/3 intitulé “Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents” par le Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire, parallèlement à l’adoption et à la révision des documents TGP, le cas échéant; et

viii) le CAJ a approuvé le programme d’élaboration des documents TGP figurant dans l’annexe du document CAJ/61/2.

c) Élaboration de matériels d’information concernant la Convention UPOV :

i) Le CAJ a entériné la conclusion du Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG), à sa quatrième session, selon laquelle le mandat du CAJ-AG, tel qu’il figure dans les paragraphes 14 et 67 des documents CAJ/52/4 et CAJ/52/5, respectivement (repris dans le paragraphe 7 du document CAJ/61/3), a fourni une base solide aux travaux du CAJ-AG;

ii) le CAJ a examiné les “Notes explicatives sur la définition de la variété selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” (document UPOV/EXN/VAR Draft 4) et est convenu que le document UPOV/EXN/VAR serait soumis au Conseil pour adoption, à sa quarante-quatrième session ordinaire, sur la base du document UPOV/EXN/VAR Draft 4;

iii) le CAJ a examiné les “Notes explicatives sur les conditions et limitations relatives à l’autorisation de l’obtenteur à l’égard du matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV” (document UPOV/EXN/CAL Draft 2) et est convenu que le document UPOV/EXN/CAL serait soumis au Conseil pour adoption, à sa quarante-quatrième session ordinaire, sur la base du document UPOV/EXN/CAL Draft 2;

iv) le CAJ est convenu de demander au CAJ-AG, à sa cinquième session, d’examiner les objectifs de l’élaboration éventuelle d’un document sur l’épuisement du droit d’obtenteur selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV;

v) le CAJ est convenu de demander au CAJ-AG, à sa cinquième session, d’examiner les objectifs de l’élaboration éventuelle d’un document sur la notion de “propre exploitation” selon l’article 15.2) de l’Acte de 1991 de la Convention UPOV;

vi) le CAJ a approuvé la procédure d’examen par correspondance du document UPOV/INF/15/1 Draft 1 intitulé “Document d’orientation destiné aux membres de l’UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes”, comme base pour l’adoption par le Conseil du document UPOV/INF/15/1, à sa quarante-quatrième session ordinaire; et

vii) le CAJ a approuvé le programme de travail de la cinquième session du CAJ-AG, qui devrait se tenir à Genève le 18 octobre 2010.

d) Dénominations variétales

i) Le CAJ a proposé l’adoption de la première partie de l’annexe I du document UPOV/INF/12/2 intitulée “Classes au sein d’un genre”, classe 4, modifiée conformément aux propositions du TC, à sa quarante-sixième session, contenues dans les paragraphes 23 et 24 du document CAJ/61/10. Le CAJ a noté qu’il pourrait être avantageux de maintenir les espèces de porte-greffes de tomate dans la même classe de dénomination variétale que la tomate mais a approuvé la conclusion du TC selon laquelle le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) devrait être invité à examiner cette question pendant sa session de 2010, sur la base de deux options pour une modification de la première partie de l’annexe I du document UPOV/INF/12/2, intitulée “Classes au sein d’un genre”, classe 4 (reprise dans le paragraphe 23 du document CAJ/61/10). Le CAJ est convenu que l’option entérinée par le TWV serait proposée comme une révision du document UPOV/INF/12/2 pour adoption par le Conseil, à sa quarante-quatrième session ordinaire;

ii) le CAJ a pris note du fait que le TC avait accepté la modification des codes UPOV pour les taxons concernés, dans le même temps qu’une révision des “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (document UPOV/INF/12/2), conformément aux propositions formulées par le TC, à sa quarante-sixième session, et reprises dans le paragraphe 25 du document CAJ/61/10; et

iii) le CAJ est convenu que la deuxième partie de l'annexe I du document UPOV/INF/12/2, intitulée "Classes englobant plusieurs genres", modifiée afin d'inclure une nouvelle classe (classe 212) pour *Verbena* L. et *Glandularia* J. F. Gmel., serait soumise au Conseil pour adoption, à sa quarante-quatrième session ordinaire.

e) Systèmes de dépôt électronique des demandes :

i) Le CAJ a accepté la révision du document TGP/5 Section 2/2 intitulé "Expérience et coopération en matière d'examen DHS : formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale", et est convenu que le document TGP/5 Section 2/3 Draft 1 serait soumis au Conseil pour adoption, à sa quarante-quatrième session ordinaire;

ii) le CAJ a noté que les renvois normalisés et les "formulaires vierges linéaires" (en format "Word") figurant dans les annexes I et II du document CAJ/60/5 seraient soumis au Conseil pour adoption, à sa quarante-quatrième session ordinaire;

iii) le CAJ a accepté la conclusion formulée par le TC, à sa quarante-sixième session, selon laquelle il serait utile que les TWP et le TC délibèrent sur l'insertion d'une explication concernant les renvois normalisés au questionnaire technique type de l'UPOV et aux principes directeurs d'examen selon les modalités indiquées dans les annexes III et IV du document TC/46/13 (document CAJ/60/5), et a proposé que cette question ne soit pas abordée dans le document TGP/7/2 mais examinée lors d'une future révision du document TGP/7 (document TGP/7/3); et

iv) le CAJ a noté les réponses à la circulaire E-1141 concernant la proposition 2 "Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV", ainsi que l'intervention de la délégation de l'Union européenne. Il est convenu que, concernant la proposition 2 intitulée "Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV", il serait utile d'attendre les éléments nouveaux relatifs à la possibilité de la mise à disposition des membres de l'Union du système de demande en ligne de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), comme l'a expliqué la délégation de l'Union européenne, et il a décidé de poursuivre les délibérations sur les systèmes de dépôt électronique des demandes, comme jugé approprié par le CAJ.

f) Bases de données UPOV-ROM sur les variétés végétales :

i) Le CAJ a noté que la base de données GENIE a été lancée le 15 mars 2010 dans la zone d'accès libre du site Web de l'UPOV;

ii) le CAJ a noté les progrès réalisés concernant l'accord UPOV-OMPI, qui sont présentés au paragraphe 9 du document CAJ/61/5. Le CAJ a pris note du fait que, conformément à l'accord UPOV-OMPI, une conceptrice de logiciels a été recrutée par l'OMPI pour consacrer 100 % de son temps au programme d'améliorations concernant l'UPOV-ROM et qu'elle prendrait ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai 2010. Il a noté que, conformément à l'accord UPOV-OMPI, M. José Appave, commis principal à l'administration des données (OMPI), a été chargé de collecter toutes les données pour la base de données UPOV-ROM sur

les variétés végétales (voir la circulaire E-1190). Il a noté par ailleurs la précision selon laquelle les dispositions actuelles relatives à la communication de données destinées à l'UPOV-ROM, telles qu'elles figurent dans le Mémoire d'accord entre l'UPOV et l'OCVV (voir le paragraphe 6 du document CAJ/57/6), ne seraient pas remises en cause par cet élément. Le CAJ a noté les conclusions du TC à sa quarante-sixième session en ce qui concerne la proposition du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) d'effectuer l'analyse de l'introduction des données dans les champs de la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales, et est convenu que le Bureau de l'Union devrait prendre cette offre en considération parallèlement aux travaux effectués en vertu de l'accord UPOV-OMPI; et

iii) Le CAJ a noté la situation en ce qui concerne l'élaboration d'interfaces de recherche communes.

g) Techniques moléculaires :

i) Le CAJ a noté qu'aucune proposition de modification du document intitulé "Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ('Directives du BMT')" (document BMT Guidelines (Proj.16)) n'a été faite par le TC à sa quarante-sixième session et est convenu que le document BMT Guidelines devrait être soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010, sur la base du document BMT Guidelines(Proj.16). Il a noté que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seraient examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet de document BMT Guidelines soit soumis au Conseil; et

ii) le CAJ a noté que, à sa quarante-sixième session, le TC avait, entériné les recommandations formulées par le Sous-groupe ad hoc d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires (Groupe de réflexion sur les travaux du BMT) pendant sa réunion du 1<sup>er</sup> avril 2009;

iii) s'agissant de la révision du document TC/38/14-CAJ/45/5 intitulé "Sous-groupe ad hoc d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires (Groupe de réflexion sur les travaux du BMT)" et du document TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add intitulé "Recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT et avis du Comité technique et du Comité administratif et juridique en ce qui concerne les techniques moléculaires", figurant dans le document BMT/DUS Draft 2 intitulé "Utilisation possible des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)", le CAJ a pris note des conclusions formulées par le TC à sa quarante-sixième session au sujet du document BMT/DUS Draft 2 (voir le paragraphe 51 du document CAJ/61/10). Le CAJ a noté que le TC était convenu qu'un nouveau projet du document BMT/DUS devrait être établi par le Bureau de l'Union, de concert avec les présidents du TC et du BMT, pour examen par le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les TWP, à leurs sessions en 2010, et qu'un projet supplémentaire serait établi sur la base des observations du BMT et des TWP pour examen par le TC à sa quarante-septième session.

h) Questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur : le CAJ a noté les contributions figurant dans les documents CAJ/61/8 et CAJ/61/8 Add. et a demandé au

Bureau de l'Union d'élaborer un document destiné à être examiné par le CAJ-AG, à sa cinquième session, sur la manière de traiter les questions soulevées dans ces contributions.

i) Logiciels échangeables :

i) Le CAJ a noté que, à sa quarante-sixième session, le TC était convenu de l'adoption par le Conseil du document UPOV/INF/Software Draft 3 intitulé "Logiciels échangeables", et il est convenu qu'un projet de ce document, portant la cote UPOV/INF/18/1 Draft 1, devrait être soumis au Conseil pour adoption, à sa quarante-quatrième session ordinaire. Le CAJ a noté que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seraient examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet de document UPOV/INF/18/1 Draft 1 soit soumis au Conseil; et

ii) le CAJ a noté que, à sa vingt-huitième session, qui était prévue à Angers (France), du 29 juin au 2 juillet 2010, un expert de l'Union européenne présenterait au TWC un exposé sur un logiciel d'évaluation des similarités dans les dénominations élaboré par l'OCVV. La délégation de l'Union européenne a expliqué qu'elle souhaiterait également offrir aux membres de l'Union un accès à sa base de données complète sur les dénominations, y compris l'outil d'évaluation des similarités dans les dénominations. L'identifiant et le mot de passe seraient fournis sur demande à l'OCVV par courrier électronique ([cpvo@cpvo.europa.eu](mailto:cpvo@cpvo.europa.eu)). Le CAJ a approuvé la traduction en anglais du guide d'utilisateur du système SIRIUS pour la saisie des données et a pris note du logiciel dont il serait débattu au sein du TWC dans la perspective de son éventuelle incorporation dans une future révision du document UPOV/INF/18/1 "Logiciels échangeables".

Programme de la soixante-deuxième session du CAJ

3. À sa soixante-deuxième session, le CAJ a prévu d'examiner les points suivants de l'ordre du jour : documents TGP (TGP/11 : "Examen de la stabilité"); Élaboration de matériel d'information sur la Convention UPOV (UPOV/EXN/HRV : "Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (sous réserve de l'approbation du CAJ-AG)); Dénominations variétales; Systèmes de dépôt électronique des demandes; Bases de données UPOV-ROM sur les variétés végétales; Techniques moléculaires; et le programme de sa soixante-troisième session.

4. *Le Conseil est invité à :*

a) *prendre note des travaux du CAJ indiqués dans le présent document et dans le rapport verbal qui doit être présenté par la présidente du CAJ; et*

b) *approuver le programme de travail de la soixante-troisième session du CAJ, tel qu'il doit être présenté par la présidente du CAJ dans son rapport verbal.*